



**PROMOUVOIR IPEX AU SEIN DES PARLEMENTS  
PLAN D'ACTION ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'IPEX le 13 janvier 2012**

EMAIL  
centralsupport@ipex.eu

WEB  
www.ipex.eu

Vu les conclusions de la réunion des correspondants IPEX qui s'est tenue à Ljubljana (Slovénie) le 25 novembre 2011 (cf. annexe 1), le Conseil d'IPEX adopte le plan d'action suivant :

1. Le Conseil d'IPEX salue les contributions et le soutien précieux apportés par les correspondants IPEX des 25 États membres et du pays candidat concernés, et les remercie pour la part active qu'ils ont prise dans la réunion des correspondants IPEX 2011 et les ateliers organisés à cette occasion.
2. Le Conseil remercie le Parlement européen pour le rôle joué dans la mise en place du portail IPEX 2.0. Le nouveau site web est débarrassé des failles techniques et des problèmes de performance qui accablaient son prédécesseur.
3. Le Conseil salue les nouvelles fonctionnalités du site, dont les nombreuses options conviviales de recherche et d'information, et se réjouit tout particulièrement qu'IPEX offre aux parlements nombre de possibilités nouvelles en matière d'échange d'informations, notamment sur les questions liées à la subsidiarité et au dialogue politique (via, par exemple, l'utilisation de forums).
4. Le Conseil convient qu'encourager l'utilisation du site exige de faire d'IPEX un outil plus fiable en matière d'échange d'informations et de documents ayant trait à l'UE.
5. Sur la base des conclusions de la réunion des correspondants, le Conseil invite le Support central à mettre l'accent, en 2012, sur quatre domaines prioritaires, pour:
  - i. promouvoir activement le téléchargement précis et en temps utile des documents sur IPEX ;
  - ii. garantir l'utilisation généralisée des métadonnées, y compris des symboles IPEX, pour chaque dossier ;
  - iii. promouvoir activement la diffusion des informations accessibles en encourageant la publication en anglais ou en français de synthèses des décisions importantes (ou la

traduction de celles-ci) ;

- iv. veiller à ce que les fonctionnalités nouvelles ou avancées du site web – y compris les changements apportés à la base de données, le transfert XML de documents, la section « Nouvelles » et les forums – fassent l'objet d'un travail d'explication et de promotion au sein des parlements.
6. En ce qui concerne le téléchargement précis et en temps utile des documents sur IPEX, le Conseil invite les secrétaires généraux à encourager les parlements nationaux à établir la hiérarchie des documents à télécharger sur le site. Tous les parlements devraient au moins veiller à télécharger l'ensemble des documents ayant trait au contrôle du respect du principe de subsidiarité et au dialogue politique. Le Conseil souligne à cet égard que l'uniformité et la cohérence des données diffusées sur IPEX sont essentielles pour que ce dernier soit reconnu comme un outil fiable en matière d'échange d'informations sur l'UE entre les parlements.
  7. Le Conseil convient de la nécessité de mettre en place une signalétique aisément reconnaissable, qui permette à l'utilisateur de connaître sans équivoque le statut d'une proposition ou d'un document. Or, il constate avec préoccupation que la signalétique actuellement en vigueur ne fait pas l'objet d'une application uniforme par les parlements actifs sur IPEX. Le Conseil invite dès lors le Support central à réexaminer la signalétique actuelle et à établir, dans le courant du premier semestre 2012, un rapport sur la façon de parvenir à une application uniforme.
  8. Le Conseil prie les secrétaires généraux d'encourager les parlements nationaux à traduire (ou fournir des synthèses de) toutes les décisions liées à la subsidiarité et au dialogue politique. La traduction ou une synthèse des autres décisions importantes devrait également être accessible, à la discrétion de chaque parlement.
  9. Le Conseil salue l'initiative prise par le Parlement européen de rendre disponibles sur IPEX les traductions des avis motivés qui lui ont été transmis par les parlements nationaux. Il invite le Support central à soumettre une proposition sur la façon de tirer parti de cette initiative.
  10. Le Conseil invite le Support central à avancer une proposition relative à l'élaboration de phrases-types simples et pertinentes en anglais et en français, qui pourraient être sélectionnées et réutilisées en fonction de la procédure / du résultat du contrôle parlementaire. Cette proposition pourrait être intégrée dans le rapport sur la signalétique.
  11. Le Conseil accueille favorablement les fonctionnalités nouvelles et avancées du site web IPEX. Convaincu de l'importance d'un transfert direct des documents des parlements vers IPEX, il invite ces derniers à se pencher sur la mise en œuvre du projet XML. Le

Conseil invite par ailleurs le Support central à faire la promotion active de XML et de l'ensemble des nouvelles fonctionnalités proposées sur IPEX – y compris les fonctions actualisées base de données et calendrier, les forums et la section « Nouvelles » - et à soumettre une proposition visant à promouvoir ces fonctionnalités et à en assurer l'adoption par les utilisateurs. La proposition en question devrait inclure la possibilité pour les parlements de solliciter une présentation / démonstration du site web et de ses principales fonctionnalités (Roadshow IPEX).

12. Le Conseil d'IPEX demande à la présidence polonaise de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE d'envisager la présentation du présent plan d'action aux secrétaires généraux lors de leur prochaine réunion. Le Président du Conseil d'IPEX dressera la synthèse des principaux éléments de ce plan dans le cadre de son rapport annuel sur IPEX.
13. Le Conseil appelle les secrétaires généraux à examiner les défis auxquels doivent faire face les correspondants IPEX du fait d'un manque de ressources et de formation. Renvoyant aux conclusions de la réunion des correspondants en 2011, le Conseil pense qu'un correspondant qui assure 10 à 20 minutes à peine de support IPEX hebdomadaire ne peut veiller à ce que tous les documents pertinents soient téléchargés dans le système. Il invite dès lors les secrétaires généraux à examiner la situation actuelle et à allouer à ces missions les ressources qui s'imposent.

## **Conclusions de la réunion des correspondants IPEX du 25 novembre 2011 à Ljubljana**

### **Groupe de travail I : Comment promouvoir IPEX et améliorer sa fiabilité. MM. Bengt Eriksson et Richard Mongin Forrest, Support central IPEX**

Le groupe de travail I a débattu et identifié divers défis et obstacles auxquels doit faire face IPEX, dans un contexte d'utilisation et de promotion accrues du site web. La synthèse suivante énumère les obstacles, sur la base des réactions des correspondants en cours d'atelier.

#### **1.1 Le correspondant**

- Nombre de correspondants notent qu'IPEX ne figure pas dans le descriptif de leurs fonctions.
- Pour ceux dont le descriptif de fonctions mentionne IPEX, ledit descriptif n'évoque pas toujours les principales questions liées à IPEX.
- Souvent, la fonction de correspondant est « héritée », sans que ne soit alloué le temps nécessaire à la formation des nouveaux correspondants.

#### **1.2 Ressources**

- Suivant la chambre / le parlement, le temps consacré à IPEX peut aller de 10-20 minutes à 20 heures par semaine.
- Le Président du Conseil d'IPEX pourrait prendre la parole lors de la réunion des secrétaires généraux et de justifier le besoin de ressources supplémentaires.

#### **1.3 Politique linguistique**

- Les correspondants ont convenu de la réalité du besoin de disposer de davantage d'informations dans d'autres langues.

#### **1.4 Des systèmes politiques différents**

- Le manque d'information ressenti à propos d'IPEX pourrait être le reflet des différences de fonctionnement des systèmes politiques nationaux, les utilisateurs ne comprenant pas nécessairement quelles informations les différents parlements doivent publier sur IPEX.
- On pourrait envisager la réduction du nombre de symboles utilisés, susceptibles d'éveiller un faux sentiment de précision (ou, au contraire, d'imprécision).

#### **1.5 Que peuvent faire le Conseil et le Support central?**

- Envisager la mise sur pied d'un « Road show », visant à présenter IPEX aux différentes assemblées.

- Clarifier les fonctionnalités IPEX – le mécanisme de souscription, p.ex.
- Dépister les correspondants moins actifs que les autres et leur demander si c'est la conséquence du système politique ou s'ils ont besoin d'aide.

## 1.6 Questions techniques

- Il faudrait disposer de plus d'informations à propos des parlements utilisant XML.
- Il faudrait promouvoir l'éditeur XML italien.
- Les assemblées devraient essayer de produire leurs documents au format PDF/OCR, pour permettre le recours à des outils tels que Google translate.

## Groupe de travail II : langues et signalétique

### Mmes Maria João Costa et Raissa Teodori, Support central IPEX

Le groupe de travail II a discuté de l'utilisation de la signalétique et des langues sur IPEX. La synthèse de ces délibérations proposée ci-dessous reflète les conclusions des correspondants.

## 2.1 Signalétique IPEX

### 2.1.1 Symboles relatifs au statut de contrôle général

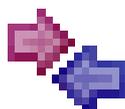


Si une certaine harmonie s'est fait jour quant à l'utilisation des symboles, certains correspondants disent ne pas voir la différence entre contrôle général, d'une part, contrôle de subsidiarité et dialogue politique, d'autre part.

Cette confusion est l'une des sources d'incertitude quant au moment où il convient de considérer le contrôle comme étant mené à terme.

L'examen des différences d'approche de ces éléments de la signalétique devrait tenir compte des écarts de procédure au sein des parlements / chambres.

### 2.1.2 Symboles d'alerte



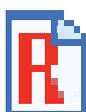
On a pu noter un haut degré d'incertitude quant à l'utilisation de ce symbole.

- 1) Lorsque la signification / l'utilisation du symbole n'est pas claire
  - a. Il est généralement confondu avec le symbole de l'enveloppe (les deux flèches désignent une « information importante à échanger »)
  - b. On ignore s'il faut utiliser ce symbole dans les seuls cas où existent des craintes réelles ou également pour indiquer que le contrôle et les discussions sont en cours

2) Lorsque la signification / l'utilisation du symbole est claire, certains correspondants ont tendance à **ne pas** l'utiliser

- a. Parce qu'ils ne se sentent pas autorisés (ou mandatés) à porter à la connaissance de tous une question politique dont s'est saisi leur parlement tant qu'elle n'a pas été officiellement évoquée par l'instance politique concernée dans un document officiel
- b. Parce qu'ils jugent inutile et source de perte de temps d'ajouter un symbole qui devra de toute façon être supprimé à la fin de la procédure de contrôle

Tous ont convenu de proposer la suppression de ce symbole et le recours à la seule barre de statut de contrôle jusqu'à la fin de celui-ci, en ajoutant le cas échéant l'un des symboles « résultat » : R ou enveloppe (ou de laisser les choses en l'état si aucune position claire n'est prise).



Ce symbole (avis motivé) semble être généralement compris par les correspondants. On a cependant noté quelques cas de confusion avec le symbole enveloppe (cf. infra).

Des doutes ont été émis quant à la date de référence : est-ce celle d'adoption ou de transmission ?



Les correspondants n'utilisent pas ce symbole et jugent généralement que ce n'est pas de leur ressort. Certains pensent qu'il est affiché automatiquement, d'autres qu'il a trait à l'activité du responsable de l'information IPEX.

Aucune position commune précise n'a toutefois été émise quant au moment où il convenait de l'utiliser (le télécharger).



Ce symbole n'a pas encore été utilisé (sauf par erreur) et aucune confusion n'a été constatée quant à son utilisation pratique, même si certains correspondants ont montré qu'ils ne saisissaient pas la réalité juridique recouverte par ledit symbole.

Cette question n'a toutefois pas été l'objet d'une discussion approfondie. Certains correspondants ont noté qu'ils utiliseraient ce symbole dans les cas où référence serait faite aux articles 48/7 ou 81/3.



Comme mentionné supra dans la section consacrée au symbole de la double flèche, la confusion entre ces deux symboles est l'un des principaux problèmes constatés dans l'utilisation de la signalétique.

Certains correspondants ont fait état d'une confusion supplémentaire entre les symboles enveloppe et R et mis l'accent sur la distinction qu'il y avait entre relever des questions liées à la subsidiarité et / ou pointer d'autres préoccupations.

Conséquence supplémentaire : certains ne savent pas clairement si les deux symboles sont utilisés séparément ou peuvent l'être simultanément.

## **2.2 Politique linguistique**

### **2.2.1 Traduction des documents**

Plusieurs correspondants assurent eux-mêmes la traduction des documents, du fait des ressources (humaines ou budgétaires) limitées consacrées aux services de traduction.

Les membres du groupe ont discuté de la proposition du Parlement européen de rendre disponibles les traductions fournies par ses soins des documents reçus des parlements nationaux, mais aucun avis précis n'a été rendu.

Certains correspondants ont soulevé le problème induit par le caractère officiel des traductions. Les participants ont convenu de les signaler comme « traductions de courtoisie ».

### **2.2.2 Description du processus de contrôle en anglais et / ou en français**

Ce point semble être plus important encore que la traduction du document en tant que tel, dès lors qu'il ne pose pas de problèmes de faisabilité et permet à tout un chacun d'avoir une idée du statut et du résultat du contrôle mené par d'autres parlements.

L'élaboration de quelques phrases-types simples en anglais et / ou en français, qui pourraient être sélectionnées et réutilisées en fonction de la procédure / du résultat du contrôle parlementaire, a été jugée comme relevant d'une bonne pratique, d'autant plus recommandable qu'elle était « facile à mettre en œuvre ».

### **Groupe de travail III : Fonctionnalités : calendrier, nouvelles, forums, parlements nationaux sur IPEX et XML**

**MM. Uwe Jaensch et Gérard Hilbert, Support central IPEX**

Le groupe de travail III a discuté de l'utilisation des fonctionnalités spéciales présentes sur IPEX. La synthèse de ces délibérations proposée ci-dessous reflète les conclusions des correspondants.

## **3.1 Nouvelles sur IPEX**

### **3.1.1 Définition:**

- Traite d'informations – thèmes – grands titres touchant aux affaires européennes au niveau national ou européen.
- Source d'information sur la vie parlementaire et la coopération interparlementaire au sein de l'Union européenne.

### 3.1.2 Règles générales et principes directeurs :

- Information politiquement indépendante.
- Pertinence claire pour le site IPEX.
- Adaptation au public potentiel.
- Actualisation et mise à jour régulières.
- Exactitude des faits rapportés.
- Rédaction en anglais / français, accompagnée, le cas échéant, d'un résumé en anglais / français.
- Source identifiable – qui a écrit l'article (qui est responsable).

### 3.1.3 IPEX doit respecter le principe K.I.S.S.

#### Keep It Short and Simple

- Pas de formatage.
- Ajout de liens aux articles détaillés.

### 3.1.4 Trois groupes cibles :

- **(grand public)** dans la section publique, les nouvelles peuvent jouer un important rôle d'information du grand public à propos des événements ayant lieu au sein des parlements nationaux et du Parlement européen.
- **(utilisateurs enregistrés des parlements nationaux)** peuvent accéder à des nouvelles leur étant spécifiquement destinées.
- **(correspondants IPEX)** éléments d'information publiés via le réseau de correspondants IPEX et la sélection du responsable de l'information, visant à transmettre des messages à destination de la communauté des correspondants IPEX.

### 3.1.5 Sources d'information :

- Les parlements nationaux et les événements qui rythment leurs vies respectives, en mettant l'accent sur les événements et les sujets d'intérêt pour la coopération interparlementaire et les affaires de l'UE.
- Le Parlement européen et les événements qui rythment la vie de l'institution, en mettant l'accent sur les événements et les sujets d'intérêt pour la coopération interparlementaire et les affaires de l'UE.
- Publications officielles des institutions de l'UE, traitées pour répondre aux besoins et aux objectifs du site web d'IPEX.
- Informations liées au fonctionnement du système et du réseau IPEX, traitées par le responsable de l'information IPEX.

### 3.1.6 Les correspondants ont convenu ce qui suit :

#### Les correspondants :

- saluent sans réserves la section « Nouvelles » sur IPEX ;

- confirment qu'ils y contribueront par des articles émanant de leurs parlements / chambres ;
- conviennent que (certaines) des informations issues des réunions des représentants permanents du lundi matin pourraient être diffusées dans la section « Nouvelles » réservée aux correspondants (avec l'accord des représentants permanents) ;
- soulignent que la section devrait inclure des informations à propos de sujets tels que les nominations, les résultats d'élection, les décisions importantes prises dans le domaine des affaires européennes, les rencontres bilatérales et transnationales et des renvois vers les événements marquants prévus au calendrier ;
- décident que les Nouvelles pourraient / devraient proposer des liens vers d'autres pages (sur IPEX ou d'autres sites), pour fournir au lecteur des compléments d'information sur le sujet.

## **3.2 Calendrier sur IPEX**

### **3.2.1. Sources d'information**

- Calendrier officiel du PE traitant des activités interparlementaires avec les parlements nationaux, tel qu'adopté par sa Conférence des présidents.
- Programme des rencontres interparlementaires mis en place par le parlement de l'État membre assurant la présidence de l'UE.
- Conférence des Présidents des Parlements de l'UE, COSAC, événements IPEX tels que prévus / programmés dans les documents pertinents.
- Autres sources officielles d'information sur l'UE : la Commission européenne, le Conseil et les autres institutions et organes de l'UE.
- Autres événements organisés par les parlements nationaux, signalés par les correspondants IPEX et / ou les représentants permanents.
- Sites web / programmes de travail officiels des autres assemblées parlementaires – Conseil de l'Europe, p.ex.

### **3.2.2 Type d'informations**

- Type de réunion
- Titre/Description
- Date de début / de fin
- Lieu
- Documents ou liens

### **3.2.3 Les correspondants ont convenu ce qui suit :**

Les correspondants :

- conviennent de ce qui devrait être publié au calendrier et se déclarent prêts à y contribuer en fournissant les informations adéquates au responsable de l'information IPEX ;
- conviennent des sources d'information qu'il faudrait utiliser (cf. supra), en notant l'importance des réunions transnationales traitant de questions régionales (région baltique, région des Balkans, etc.) ;
- conviennent qu'il faut communiquer les liens renvoyant vers les sites spécifiques à des événements ;
- appellent au partage des meilleures pratiques en exploitant les sources officielles d'information (via, p.ex., les services de presse de leurs parlements respectifs), pour éviter toute incertitude à propos de ce qui doit être publié ;
- suggèrent une modification dans la présentation des résultats de recherche ;
- insistent sur la nécessité d'éviter toute surcharge d'information ;
- conviennent de publier les conclusions des réunions, etc., dans le Calendrier.

## **3.3 Forums sur IPEX**

### **3.3.1 Définition :**

- Un forum est un espace de discussion assorti de droits d'accès spécifiques, au sein duquel les parlements nationaux et le Parlement européen peuvent procéder à des échanges de vues et débattre de documents et décisions d'importance, ainsi que de sujets d'intérêt commun.
- Un forum est une plateforme destinée à accueillir un réseau toujours plus important de spécialistes concernés par les politiques sectorielles et transsectorielles au sein de l'Union européenne, et à mettre en relation les institutions, instances et personnes concernées.

### **3.3.2 Règles générales d'utilisation d'un forum :**

- Pertinence du contenu avec celui du site IPEX.
- Adaptation du contenu au public le plus susceptible de l'utiliser.
- Publication de la contribution en anglais.
- Identification de la source de la contribution.
- Contribution exempte de tout contenu offensant ou provocateur pour des tiers.

### **3.3.3 Différents types de forums :**

- Forums réguliers liés à chaque dossier, législatif ou non.
- Forums n'étant pas attachés à un dossier, mis en place à la demande d'un parlement, d'un membre du réseau IPEX (parlement national ou Parlement européen).

### **3.3.4 Possibilités :**

- poster des textes explicatifs (avec sujet et description) ;
- ajouter des fichiers et / ou des liens ;
- répondre aux contributions faites par d'autres utilisateurs ;
- liste des forums favoris (inscription) ;
- recherche « corps du texte » sur les contributions.

### **3.3.5 Les correspondants ont convenu ce qui suit :**

Les correspondants :

- se réjouissent qu'IPEX soit techniquement en mesure d'accueillir des contributions à des forums liés ou non à des dossiers ;
- se déclarent prêts à contribuer aux forums, sachant qu'il est nécessaire – compte tenu des ressources restreintes – de télécharger préalablement des informations dans la base de données législatives, dans la section « Nouvelles » et dans le calendrier IPEX ;
- soulignent que les utilisateurs doivent avoir conscience du caractère informel des informations généralement postées sur les forums.